TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

, le Kibungu , de 18/11/57 (1) N° 592 /J

RUANDA-URUNDI GEBIED



A Lonsieur le Gardien de Prison à <u>KIBUNGU</u>.

CPI à Monsieur l'Administrateur de Territoire à KIBUNGU.

Ref. n' Annexe Bijlage

Objet Voorwerp

Consultation prisonniers.

Monsieur le Gardien de Prison,

Suite à votre lettre 3289/Just 3/02/DC, j'ai l'homneur de vous communiquer que c'est à l'Infirmier se rendant le matin à la prison, qu'il appartient de désigner les prisonniers nécessitant des soins médicaux; ces malades doivent se présenter à 7h30, soit au dispensaire pour les soins banaux, soit chez moi-même pour les cas spéciaux; il est évident que seuls ces derniers doivent se représenter; les autres peuvent être soignés à la prison.

Le Médecin Directeur de l'Hôpital
Dr W. DUPONT